

Autre riposte de Macron : encore 1200 Maghrébins ou Africains naturalisés aujourd'hui, 4700 en 12 jours

écrit par Maxime | 18 novembre 2018

Art. 2. – Sont libérés de leur allégeance à l'égard de la France les Français dont les noms suivent :

(Nadine, Thérèse, Claire), née le 13/03/1956 à Avranches (50300), LIB, 2018X 035177, dép. 99, Dt. 046/1.

(Claire Meiling), née le 24/04/1993 à Castelnaudary (11400), LIB, 2018X 035150, dép. 99, Dt. 046/2.

(Marine, Carole), née le 08/06/1988 à Paris 15^e (75015), LIB, 2018X 035178, dép. 99, Dt. 046/3.

(Thierry, Bruno, Fernand, Marie), né le 24/12/1952 à Riom (63200), LIB, 2018X 035176, dép. 99, Dt. 046/4.

Illustration, les naturalisés 2 à 5 inclus portent le même nom de famille... 5 d'un coup dans la même famille !

Ils naturalisent à tour de bras... Nous ne voyons et signalons pas tout, mais au cours des 3 derniers mois nous avons déjà attiré l'attention sur 3 grosses vagues de naturalisations.

L'une fin août dernier.

<http://resistancerepublicaine.com/2018/08/29/et-des-naturalisations-a-la-pelle-dans-le-dernier-journal-officiel/>

L'autre du 6 novembre dernier, il y a seulement 12 jours qui présentait à peu près 2340 naturalisations...

<http://resistancerepublicaine.com/2018/11/06/naturalises-a-gogo-la-plupart-issus-des-pays-islamiques-et-africains-mais-chut-faut-pas-ldire-omerta-legale-les-pays-islamiques-et-africains-grands-pourvoyeurs-de-naturalises-a-gog/>

Et aujourd'hui, le décret du 16 paru le 18 naturalise encore environ 1200 personnes, la plupart issues de l'immigration africaine ou maghrébine.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEX>

Comme indiqué lors de l'article du 6 novembre dernier ils ont compliqué l'accès à la liste des naturalisations et interdit leur publication – tout le monde, à RR, sait pourquoi -, mais nous vous présentons quelques extraits de la fort longue liste, en cachant le nom de famille...

Dans le décret de ce jour, environ 1200 étrangers qui deviennent français (article 1), pour 3 Français qui ont demandé... à ne plus l'être ! Et oui, nos jeunes partent, nos élites partent, et les Français d'origine commencent à refuser leur nationalité...

C'est le cas ici pour l'article 2 du décret :

On note notamment que les deux derniers, un né en 1952, un en 1988 quittent la nationalité française, apparemment un père et sa fille...

Art. 2. – Sont libérés de leur allégeance à l'égard de la France les Français dont les noms suivent :

(Nadine, Thérèse, Claire), née le 13/03/1956 à Avranches (50300), LIB, 2018X 035177, dép. 99, Dt. 046/1.

(Claire Meiling), née le 24/04/1993 à Castelnaudary (11400), LIB, 2018X 035150, dép. 99, Dt. 046/2.

(Marine, Carole), née le 08/06/1988 à Paris 15^e (75015), LIB, 2018X 035178, dép. 99, Dt. 046/3.

(Thierry, Bruno, Fernand, Marie), né le 24/12/1952 à Riom (63200), LIB, 2018X 035176, dép. 99, Dt. 046/4.

Extraits de l'article 1, deviennent ainsi de bons Français des gens qui, qu'ils soient nés à Casablanca, à Dijon, à Sétif ou à Niort... ne portent pas un prénom français... et n'ont pas demandé à changer de prénom, cela augure bien du vote de ces gens-là.

Art. 1^{er}. – Sont naturalisés Français, réintégrés dans la nationalité française et saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents les étrangers dont les noms suivent :

(Aela), née le 13/07/2016 à Dijon (21000), EFF, 2018X 021197, dép. 021, Dt. 046/1.

(Dijona), née le 27/09/2008 à Dijon (21000), EFF, 2018X 021197, dép. 021, Dt. 046/2.

(Endri), né le 26/06/2013 à Dijon (21000), EFF, 2018X 021197, dép. 021, Dt. 046/3.

(Valmir), né le 05/08/1985 à Pejë, province du Kosovo (Yougoslavie), NAT, 2018X 021197, dép. 021, Dt. 046/4.

(Khalid), né le 22/06/1986 à Oujda (Maroc), NAT, 2018X 020865, dép. 078, Dt. 046/5.

(Khalil), né le 24/10/1985 à Casablanca (Maroc), NAT, 2018X 020455, dép. 092, Dt. 046/6.

(Bilkiss), née le 12/11/1994 à Maouéni (Comores), NAT, 2018X 012691, dép. 035, Dt. 046/7.

(Abdelwahab), né le 03/11/1982 à Koweït (Koweït), NAT, 2018X 021021, dép. 013, Dt. 046/8.

(Reham), née le 16/02/1987 au Caire (Egypte), NAT, 2018X 008059, dép. 077, Dt. 046/9.

(Abdallah), né le 27/03/1986 à Sima (Comores), NAT, 2018X 036425, dép. 064, Dt. 046/10.

(Wardat), née le 05/08/1976 à Moroni (Comores), NAT, 2018X 021420, dép. 044, Dt. 046/11.

(Aimé, Victor), né le 19/07/1967 à Sangmélina (Cameroun), NAT, 2018X 020984, dép. 075, Dt. 046/12.

(Guy), né le 05/07/1997 à El Zalka (Liban), NAT, 2018X 021224, dép. 013, Dt. 046/13.

(Joy), née le 01/09/1998 à Amarat Chalhoub (Liban), NAT, 2018X 021508, dép. 013, Dt. 046/14.

(Fatima), née le 06/10/1970 à El Harrach (Algérie), NAT, 2018X 021487, dép. 093, Dt. 046/15.

(Abderrahmen), né le 17/09/1997 à Chlef (Algérie), NAT, 2018X 021259, dép. 075, Dt. 046/16.

(Abdelhak), né le 10/09/1973 à Hamma (Algérie), NAT, 2018X 021501, dép. 013, Dt. 046/17.

(Abderrahmane), né le 30/06/2013 à Sétif (Algérie), EFF, 2018X 021501, dép. 013, Dt. 046/18.

(Abderrahmane), né le 30/06/2013 à Sétif (Algérie), EFF, 2018X 021501, dép. 013, Dt. 046/18.

(Maryam), née le 30/06/2013 à Sétif (Algérie), EFF, 2018X 021501, dép. 013, Dt. 046/19.

(Meryeme), née le 15/12/1991 à Berkane (Maroc), NAT, 2018X 021493, dép. 093, Dt. 046/20.

(Faad), né le 09/08/1978 à Sinfra (Côte d'Ivoire), NAT, 2018X 013696, dép. 091, Dt. 046/21.

(Ladji, Kebe), né le 24/11/1982 à Bamako (Mali), NAT, 2018X 020422, dép. 049, Dt. 046/22.

(Houdijhounde, Eric), né le 05/12/1973 à Zagne (Côte d'Ivoire), NAT, 2018X 030009, dép. 094, Dt. 046/23.

(Ayélé, Cathy, Yasmine), née le 23/03/2004 à Treichville Abidjan (Côte d'Ivoire), EFF, 2018X 019400, dép. 093, Dt. 046/24.

(Dorcas, Ruth, Cica), née le 13/05/1974 à Cotonou (Dahomey), NAT, 2018X 030008, dép. 094, Dt. 046/25.

(Nina, Christine), née le 21/05/1981 à Cocody Abidjan (Côte d'Ivoire), NAT, 2018X 021012, dép. 013, Dt. 046/26.

(Curthis, Nali, Yann), né le 01/11/2008 à Poissy (78300), EFF, 2018X 102399, dép. 079, Dt. 046/27.

(Enora, Elyse, Iguede), née le 31/10/2013 à Niort (79000), EFF, 2018X 102399, dép. 079, Dt. 046/28.

Note de Maxime, erratum

« 10 novembre 2018 at 15 h 34 min

Naturalisations : et un nouveau village français dans le JO du 10 novembre ! »

Il fallait ajouter encore 1200 naturalisés car c'est le troisième décret de naturalisation en douze jours. On est donc à 4700 naturalisations en 12 jours !

On n'a même plus accès à une liste officielle de ces décrets.